

DECISION DU PRESIDENT N : 2026-J73

OBJET : ACCOMPAGNEMENT DU NOUVEL EXECUTIF DANS L'AIDE A LA DECISION SUR LA POURSUITE DU PROJET DE CENTRE AQUATIQUE ET PARTICIPATION AUX REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DE LA COMMISSION DES PROJETS STRUCTURANTS DE LA CCSSO.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.7, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu la proposition financière pour l'accompagnement accompagnement du nouvel exécutif dans l'aide à la décision sur la poursuite du projet de centre aquatique et participation aux réunions du bureau communautaire et de la commission des projets structurants de la CCSSO en date du 02 juin 2026 établie par le groupement ESPELIA/ASTORIA/PRISME,

Considérant la nécessité d'être accompagné sur les aspects juridiques et financiers pour l'aide à la décision sur la poursuite du projet du futur centre aquatique et participation aux réunions du bureau communautaire et de la commission des projets structurants de la CCSSO.

DECIDONS

- ARTICLE 1** D'accepter la proposition financière du groupement ESPELIA/ASTORIA/PRISME pour l'accompagnement sur les aspects juridiques et financiers pour l'aide à la décision sur la poursuite du projet du futur centre aquatique et participation aux réunions du bureau communautaire et de la commission des projets structurants de la CCSSO, en date du 02 juin 2026, établie par le groupement ESPELIA/ASTORIA/PRISME pour un montant de 7 710,00 € HT soit 9 252,00 € TTC.
- ARTICLE 2** Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.
- ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
 - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis,

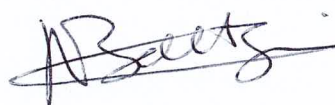
Le, 29 JUIL. 2026



Alain **BATTAGLIA**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise



Transmis en sous-préfecture le : 30 JUIL. 2026
Publication site internet le : 30 JUIL. 2026



Env

Re

Pu

ID

Senlis

Sud Oise

Communauté de Communes

FORMATION DU PRIX										PRIX € HT			
ESPEIA Programmation technique et fonctionnelle		PRISME Technique et environnemental		ASTORIA Juridique		TOTAL		ESPEIA Programmation technique et fonctionnelle	PRISME Technique et environnemental	ASTORIA Juridique	TOTAL		
Coût de la prestation i/h	Financier et fiscalité i/h	Coût de la prestation i/h	Frais trajet i/h	Coût de la prestation i/h	Frais trajet i/h	en jours	en heures	Financier et fiscalité					
1 000 €	300 €	710 €	100 €	1 000 €	20 €								
Tâche 1	Note juridique sur sur les modes de réalisation et de gestion	1,50	1,00	3,00	5,50	38,50	1 500,00 €	710,00 €	3 000,00 €	5 210,00 €			
Tâche 2	Assistance à la déclaration sans suite (note sur les risques et projet de délibération)			1,50	1,50	10,50	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €			
Tâche 3	Bureau communal/oratoire du 9 juin (visio)			0,50	0,50	3,50	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €			
Tâche 4	Commission piscine du 16 juin (visio)			0,50	0,50	3,50	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €			
SOUS-TOTAL HT		1,50	0,00	1,00	0,00	5,50	0,00	8,00	56,00	1 500,00 €	710,00 €	5 500,00 €	7 710,00 €
										300,00 €	142,00 €	1 100,00 €	1 542,00 €
										1 800,00 €	852,00 €	6 600,00 €	9 252,00 €

Senlis

Sud Oise

Communauté de Communes

En euros constants, valable 30 jours, le 2 juin 2026